

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## DeLaval Vacuum Pump Oil

### FS3001

Conformément à la directive CE n °. 1907/2006 (n ° 878/2020)

Date de préparation 03-mars-2016

Date de révision :  
03-févr.-2023

Numéro de révision: 2.1

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

**Nom du produit** DeLaval Vacuum Pump Oil

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée** Lubrifiant

**Utilisations déconseillées** Réservé aux utilisateurs professionnels.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Contacter le fabricant

c/o DeLaval International AB  
PO BOX 39  
147 21 Tumba  
Sweden  
Tel + 46 08-530 66 000  
Email MSDS.EU@delaval.com

#### Fournisseur

France: DeLaval  
Omega Parc Bat. 5  
3 Bd Jean Moulin - CS40504  
78997 Elancourt  
France  
Tel: (1) 3081 8002

Belgique/Luxembourg:

DeLaval N.V.  
Industriepark-Drongen 10  
9031 Gent  
Belgium  
Tel. +32 9 280 91 21

Suisse: DeLaval AG

Munchrutistrasse 2  
6210 Sursee  
Switzerland  
Tel (41) 926 6611

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

#### Numéro d'appel d'urgence

France:  
(33) 1 4005 4848

Belgique:  
Antipoison Center - Tel - +32 (0) 70 245 245

Luxembourg: par+ 352 8002 5500

Suisse:  
(41) 44 251 51 51 (short number 145)

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

Non dangereux.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage conformément le règlement (CE) n° 1272/2008

Non dangereux

**Mentions de danger spécifiques de l'UE** EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

#### Conseils de prudence

P102 - Tenir hors de portée des enfants

### 2.3. Autres dangers

Dégraisse la peau

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé ( $\geq 0.1\%$ )

## 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1. Substances

Sans objet

### 3.2. Mélange

Nature chimique de la préparation.

Nom chimique	N° CE	% massique	Classification CLP	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M (aigu)	Facteur M (chronique)	Numéro d'enregistrement REACH
Severely refined mineral oil (C15 - C50) (* ) - NC -	-	$\geq 90$	-	-	-	-	

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

#### Notes

Huile minérale < 3% DMSO extract (IP 346)

(\* ) Contains one or more of the following:

CAS: 64742-54-7, EC: 265-157-1, EU REACH: 01-2119484627-25

CAS: 64742-55-8, EC: 265-158-7, EU REACH: 01-2119487077-29

CAS: 64742-56-9, EC: 265-159-2, EU REACH: 01-2119480132-48

CAS: 64742-65-0, EC: 265-169-7, EU REACH: 01-2119471299-27

Estimation de la toxicité aiguë

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	CL50 par inhalation
Severely refined mineral oil (C15 - C50) (* ) - NC -	> 5000 mg/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rabbit)	5.53 mg/l - 4H - D/M

#### Informations supplémentaires

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration  $\geq 0.1\%$  (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

## 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours.

<b>Contact oculaire</b>	En cas de contact oculaire, retirer les lentilles de contact et rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés. Consulter un médecin en cas de symptômes.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche. Amener la personne à l'air libre. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir sans avis médical. Consulter un médecin en cas de symptômes.
<b>Inhalation</b>	EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de symptômes. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène. En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste. Do not give anything by mouth to an unconscious person.
<b>Protection pour les secouristes</b>	Appliquer des mesures seulement, si celles-ci ne représentent pas de risques personnels.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Effets aigus</b>	Dégraisse la peau. Peut entraîner une irritation cutanée.
<b>Effets retardés</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>Effets d'une surexposition</b>	Un contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Notes au médecin</b>	Traiter les symptômes. En cas d'exposition: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.
-------------------------	--

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Agent chimique sec, Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ), Mousse résistant à l'alcool, Jet d'eau
<b>Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité</b>	Jet d'eau. Eau. Refroidir les récipients/réservoirs au jet d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<b>Dangers spécifiques dus au produit chimique</b>	Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ). Monoxyde de carbone. L'échauffement des récipients peut provoquer une élévation de la pression avec risque d'éclatement.
--	---

### 5.3. Conseils aux pompiers

<b>Équipements de protection et précautions pour les pompiers</b>	Évacuer le personnel vers des zones sûres. Appliquer des mesures seulement, si celles-ci ne représentent pas de risques personnels.
<b>Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu</b>	As in any fire, wear self-contained breathing apparatus and full protective gear (EN 469)

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

<b>Précautions individuelles</b>	Appliquer des mesures seulement, si celles-ci ne représentent pas de risques personnels. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Avoid breathing mist or vapor. Utiliser un équipement de protection individuelle. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
<b>Autres informations</b>	Voir Section 12 pour plus d'informations
<b>Conseils à destination des secouristes.</b>	Équipement de protection individuel, voir section 8.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter la dispersion des matériaux déversés dans les cours d'eau, les drains et les égouts. Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Boucher les fuites si cela ne présente pas de danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Absorber avec une matière absorbante inerte (par exemple sable, gel de silice, agent liant acide, agent liant universel, sciure de bois). Enlever à la pelle ou balayer. Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir Section 12 pour plus d'informations  
Équipement de protection individuel, voir section 8  
SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

**7. MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Manipulation** Porter un équipement de protection individuel. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Stockage** Conserver conformément aux réglementations locales. En cas d'incendie, obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Conserver bien fermé, au frais et au sec. Tenir éloigné des denrées alimentaires, boissons et aliments pour animaux. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Éviter le rejet dans l'environnement.

**Classe de stockage (Allemagne)** 10 - 13

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

**Scénario d'exposition** Sans objet  
**Autres recommandations** Sans objet

**8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1. Paramètres de contrôle**

Nom chimique	UE	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Severely refined mineral oil (C15 - C50) (*) - NC -	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> 8H. Form: Mist STEL: 10 mg/m <sup>3</sup> 15' Form: Mist				
Nom chimique	Suède	Bulgary	Estonie	Hongrie	Croatie
Severely refined mineral oil (C15 - C50) (*) - NC -	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> 8H. Form: mist and fume STEL: 3 mg/m <sup>3</sup> 15'. Form: mist and fume Work environment authority Regulation 2018:1 (Sweden,9/2021).				

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)**  
**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

Aucune information disponible  
Aucune information disponible

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques**

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate pour maintenir les expositions en dessous des limites d'exposition recommandées. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail.

**Équipement de protection individuelle**  
**Protection des yeux**

S'il y a un risque d'éclaboussures, porter: lunettes de sécurité

<p><b>Protection de la peau</b></p> <p><b>Protection des mains</b></p> <p><b>Protection respiratoire</b></p> <p><b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b></p>	<p>avec protections latérales. écran facial.</p> <p>Porter des gants/des vêtements de protection.</p> <p>Gants imperméables (EN 374) Caoutchouc nitrile Délai de rupture Épaisseur des gants &lt; 1H - 0.17mm</p> <p>Mettre en place une ventilation adaptée. En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent utiliser les respirateurs homologués correspondants. Type A1 (Boiling point &gt; 65°C); Boiling point &lt; 65 °C: AX1; Hot material: A1P2.</p> <p>Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate pour maintenir les expositions en dessous des limites d'exposition recommandées.</p>
---	--

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<p><b>État physique</b></p> <p><b>Aspect</b></p> <p><b>Odeur</b></p> <p><b>Seuil olfactif</b></p> <p><u>Propriété</u></p> <p><b>Point/intervalle de fusion</b></p> <p><b>Point/intervalle d'ébullition</b></p> <p><b>Inflammabilité (solide, gaz)</b></p> <p><b>Limite supérieure d'inflammabilité:</b></p> <p><b>Limite supérieure d'explosivité</b></p> <p><b>Limite inférieure d'inflammabilité</b></p> <p><b>Limite inférieure d'explosivité</b></p> <p><b>Point d'éclair</b></p> <p><b>Taux d'évaporation</b></p> <p><b>Température d'auto-inflammabilité</b></p> <p><b>Température de décomposition</b></p> <p><b>pH</b></p> <p><b>Viscosité cinématique</b></p> <p><b>Hydrosolubilité</b></p> <p><b>Solubilité dans d'autres solvants</b></p> <p><b>Solubilité</b></p> <p><b>Coefficient de partage : n-octanol/eau</b></p> <p><b>Pression de vapeur</b></p> <p><b>Densité</b></p> <p><b>Densité relative</b></p> <p><b>Densité de vapeur</b></p> <p><b>Caractéristiques des particules</b></p> <p><b>Densité de vapeur</b></p>	<p>Liquide</p> <p>Transparent, Bleu</p> <p>Caractéristique</p> <p>Aucune information disponible</p> <p><u>Valeurs</u></p> <p>Aucune donnée disponible</p> <p>&gt; 300 °C (&gt; 572°F)</p> <p>Sans objet</p> <p>Not known</p> <p>Aucune donnée disponible</p> <p>Not known</p> <p>Aucune donnée disponible</p> <p>&gt; 200 °C [ASTM D92] (open cup)</p> <p>Aucune donnée disponible</p> <p>&gt; 300 °C (&gt; 572°F)</p> <p>&gt; 300 °C</p> <p>Aucune donnée disponible</p> <p>Aucune donnée disponible</p> <p>Insoluble dans l'eau</p> <p>Aucune donnée disponible</p> <p>Insoluble dans l'eau</p> <p>Aucune donnée disponible</p> <p>&lt;0.01 kPa (20 °C) (&lt;0.075006 mm Hg)</p> <p>0.87 g/cm<sup>3</sup> [15°C (59°F)] [ASTM D 4052]</p> <p>Aucune donnée disponible</p> <p>Aucune donnée disponible</p> <p>Sans objet</p> <p>Aucune donnée disponible</p>
---	--

### 9.2. Autres informations

<p><b>Viscosité</b></p> <p><b>Point d'écoulement</b></p>	<p>Kinematic (40°C (104°F)): 59 mm<sup>2</sup>/s (59 cSt) [ASTM D 445]</p> <p>Kinematic (100°C (212°F)): 8.4 mm<sup>2</sup>/s (8.4 cSt) [ASTM D 445]</p> <p>&lt;-21°C (&lt;-5.8°F) [ASTM D 97]</p>
---	--

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique  
Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité  
Aucune information disponible

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

**10.2. Stabilité chimique****Stabilité**

Stable dans les conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses****Possibilité de réactions dangereuses**

aucun dans les conditions normales d'utilisation.

**10.4. Conditions à éviter**

Tenir hors de portée des enfants.

**10.5. Matières incompatibles****Matières incompatibles**

Agents comburants forts

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

aucun dans les conditions normales d'utilisation.

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë****Inhalation**

Aucun effet important ou danger critique.

**Contact oculaire**

Aucun effet important ou danger critique.

**Contact avec la peau**

Aucun effet important ou danger critique.

**Ingestion**

Aucun effet important ou danger critique.

Nom chimique	DL50 orale	DL50 cutanée	CL50 par inhalation
Severely refined mineral oil (C15 - C50) (*) - NC	> 5000 mg/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rabbit)	5.53 mg/l - 4H - D/M

**Corrosion/irritation cutanée**

Dégraisse la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagenicité sur les cellules germinales**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**STOT - exposition unique**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**STOT - exposition répétée**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**11.2. Informations sur les autres dangers****11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes****Propriétés perturbatrices endocriniennes**Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé ( $\geq 0.1\%$ ).**11.2.2. Autres informations****12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****12.1. Toxicité****Effets d'écotoxicité**

Aucun effet important ou danger critique. Éviter la pénétration dans le sous-sol. Ne pas contaminer l'eau superficielle.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Microtox	Daphnie
Severely refined mineral oil (C15 - C50) (*) - NC	Acute NEL >100 mg/l Fresh water - Algae - 72H	Acute NEL $\geq 100$ mg/l Fresh water - Pimephales promelas - 96H		Acute NEL >10000 mg/l Fresh water - Daphnia Magma - 48H Chronic NEL 10 mg/l Fresh water - Daphnia Magma -

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Aucune information disponible

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune information disponible

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucune information disponible.

**12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes**Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé ( $\geq 0.1\%$ ).**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Déchets de résidus / produits non utilisés** Éliminer conformément aux réglementations locales. Ne pas jeter les déchets à l'égout.

**Emballages contaminés** Éliminer conformément aux réglementations locales.

**No de déchet suivant le CED** 13 02 05: mineral-based non-chlorinated engine, gear and lubricating oils

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****IMDG/IMO**

14.1 N° ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Maritime transport in bulk according to IMO instruments	Aucune information disponible

**ADR/RID**

14.1 N° ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

**IATA/ICAO**

14.1 N° ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

**15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Classification allemande WGK** 1**Législations de l'UE**

Reg.1907/2006-REACH

Reg.1272/2008 On classification, packaging and labeling of dangerous substances and preparations

Reg. 878/2020 That modify REACH

Inventaires internationaux

**EINECS/ELINCS** All components are listed or exempted

Légende

**EINECS/ELINCS** - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune donnée disponible

**16. AUTRES INFORMATIONS****Principales références de la littérature et sources de données**[www.ChemADVISOR.com/](http://www.ChemADVISOR.com/)**Date de préparation** 03-mars-2016**Date de révision :** 03-févr.-2023**Numéro de révision:** 2.1**Remarque sur la révision:****Motif de la révision** Mise à jour générale Update section 3**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité